



Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe de la MUNICIPALITÉ,
QUE**

lors de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021, le conseil municipal a apporté la modification suivante au calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021 : ▪ la séance qui devait avoir lieu le mardi 3 août à 20 h, est reportée au mardi 10 août, à 20 h.

Donné à Notre-Dame-du-Laus, ce vingt-deuxième jour de juillet deux mille-vingt-et-un

Gisèle Lauzon
Sec.-trés. adj./dir. gén. adj.
